

FF 20 PP 24

ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION

relative à la dualisation de
la filière technique*

PRÉAMBULE	2
CONVENTIONS	2
Fonctionnement	
Investissements	
Démarchage	
PLACES D'APPRENTISSAGE	314
Évolution et subvention incitative	
ÉLÉMENTS FINANCIERS	517
Bilan	
Compte de résultat et prévisions	

Fonds pour la
Formation et le
Perfectionnement
Professionnels

1 PRÉAMBULE

À partir du 1^{er} janvier 2016, le FFPP a reçu, de l'État de Neuchâtel, la responsabilité de mettre en application le décret instituant des aides à la création de nouvelles filières de formation professionnelle duale dans les domaines techniques (RSN 414.111.2).

Pour ce faire, un montant de 6.5 millions de francs, réparti sur 10 ans, a été mis à disposition pour l'octroi d'aides incitatives à la création de nouvelles places d'apprentissages duales.

Les subventionnements font l'objet de conventions passées avec les OrTra et s'articulent sur trois axes :

- Une participation aux frais de fonctionnement des centres d'apprentissage vient s'ajouter au subventionnement « pérenne » financé depuis de nombreuses années par le FFPP. Cette participation est octroyée aux centres d'apprentissage qui s'engagent à augmenter sensiblement et durablement le nombre de places en mode dual.
- Une prise en charge d'une partie des investissements liés à la création de nouvelles places dans les centres d'apprentissage.
- Une participation aux frais d'engagement de personnel ou de mandataires ayant pour fonction de favoriser la création de nouvelles places d'apprentissage duales.

2 CONVENTIONS

Convention avec le CAAJ

Une convention a été signée avec le CAAJ au mois de septembre 2021, sur la base d'un plan d'affaires prévoyant une augmentation du nombre de places d'apprentissage sur les sites de La Chaux-de-Fonds et de Couvet.

Le subventionnement du fonctionnement du centre porte sur les apprenti-e-s en formation au centre. Les montants sont dégressifs et s'échelonnent entre CHF 4'000.- et CHF 1'000.- par année et par apprenti-e. Les aides prendront fin en année scolaire 2025-2026.

Le subventionnement des investissements, quant à lui, fait l'objet d'une convention complémentaire prévoyant des aides jusqu'au 31 décembre 2025.

Convention avec ADAMT

(Association neuchâteloise pour le développement de l'apprentissage dans les métiers techniques)

Cette association, née de l'union des forces de la CPIH, de COMEC et Swissmem, bénéficie d'une participation s'élevant à 85% des frais de salaire du démarcheur ayant pour mission d'augmenter le taux de dualisation des métiers techniques. Cette convention finance les activités de cette association jusqu'au 31 décembre 2025.

Conventions arrivées à échéance

Les premières conventions qui liaient le FFPP avec le centre d'apprentissage de Mikron SA Boudry ainsi qu'avec le CAAJ sont arrivées à échéance en fin d'année scolaire 2020-2021.

Toutefois, pour les apprenti-e-s ayant débuté leur apprentissage au plus tard à la rentrée 2020, les encouragements peuvent être poursuivis jusqu'à la fin de leur apprentissage. L'exercice 2022 en tient compte, au même titre que pour les apprenti-e-s ayant commencé leur formation précédemment. Les subventions se sont montées annuellement et par apprenti-e à CHF 1'000.- pour le Centre Mikron (centre interne à l'entreprise) et CHF 5'000.- pour le CAAJ (centre externe accueillant les apprenti-e-s d'entreprises partenaires).

À noter que, contrairement au CAAJ, aucune nouvelle convention n'a été négociée avec Mikron SA Boudry. Ainsi, le financement de Mikron SA dans le cadre du décret s'est terminé en 2023-2024.

3 PLACES D'APPRENTISSAGE

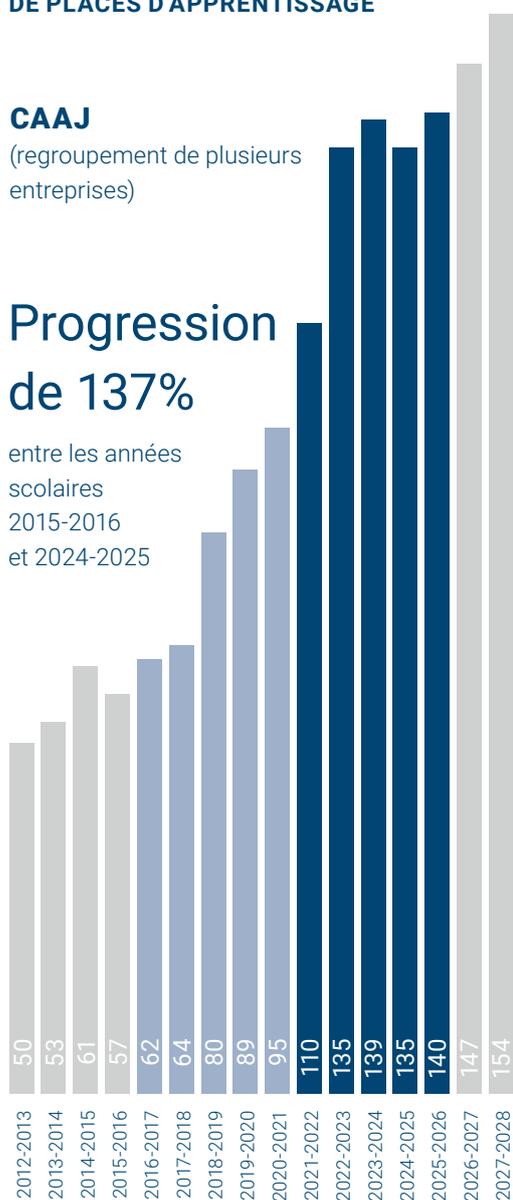
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PLACES D'APPRENTISSAGE

CAAJ

(regroupement de plusieurs entreprises)

Progression de 137%

entre les années scolaires 2015-2016 et 2024-2025



MIKRON

Progression de 74%

entre les années scolaires 2015-2016 et 2023-2024



À partir de l'année scolaire 2021-2022, les chiffres incluent les apprenti-e-s de l'antenne de Couvet.

En année scolaire 2022-2023, le CAAJ a dépassé l'objectif du nombre de places d'apprentissage prévu pour 2024-2025 dans le plan d'affaires ayant servi de base à l'établissement de la 2^e convention (117 places selon les prévisions).

Les prévisions, dès l'année scolaire 2025-2026, sont à prendre avec précaution dans la mesure où elles dépendent, entre autres, de l'évolution de la conjoncture économique.

- Période hors convention
- Période sous premières conventions
- Période sous deuxième convention



4 ÉLÉMENTS FINANCIERS

4.1 BILAN AU 31.12.2024

ACTIF	2024	2023
ACTIFS CIRCULANTS		
LIQUIDITÉS		
Compte courant	115'069	263'768
	115'069	263'768
CRÉANCES		
Compte courant État de Neuchâtel	2'000'000	2'410'000
Impôt anticipé	167	0
	2'000'167	2'410'000
ACTIFS DE RÉGULARISATION		
Transitoires	17'365	58'440
	17'365	58'440
TOTAL DE L'ACTIF	2'132'601	2'732'208
PASSIF		
CAPITAUX ÉTRANGERS		
PASSIFS DE RÉGULARISATION		
Transitoires	110'579	313'017
	110'579	313'017
CAPITAUX PROPRES		
FONDS AFFECTÉ		
Fonds affecté au 01.01	2'419'191	2'998'913
Utilisation fonds affecté de l'État	-397'168	-579'722
	2'022'022	2'419'191
TOTAL DU PASSIF	2'132'601	2'732'208

Le solde au 31 décembre 2024 au bilan du fonds affecté représente le montant des prestations que le fonds peut octroyer jusqu'en 2025 (CHF 6'500'000 diminué des prestations 2016 à 2024).

4.2 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024

CHARGES	2024	2023
PRESTATIONS		
Fonctionnement Centres d'apprentissage	258'775	426'200
Investissements Centres d'apprentissage	50'891	72'390
Démarchage dualisation métiers techniques	87'906	181'091
	397'572	579'681
TOTAL DES PRESTATIONS	397'572	579'681
CHARGES DE STRUCTURE		
RÉSULTATS FINANCIERS		
(Revenus) et charges intérêts et frais bancaires	-403	41
TOTAL DES CHARGES DE STRUCTURE	-403	41
TOTAL DES CHARGES	397'168	579'722
REVENUS		
RESSOURCES		
FONDS AFFECTÉ		
Utilisation fonds affecté de l'État	397'168	579'722
TOTAL DES RESSOURCES	397'168	579'722
TOTAL DES REVENUS	397'168	579'722

4.3. PRÉVISIONS

Jusqu'au 31 décembre 2025

Le montant à disposition pour les actions futures s'élève à CHF 2'022'022.- (solde du fonds affecté selon bilan sous point 4.1) au 31 décembre 2024.

À ce jour, sur la base des perspectives du nombre d'apprenti·e·s, plans d'affaires et conventions signées, les ressources du fonds affecté peuvent être estimées comme suit:

PRÉVISIONS	SOLDE DU FONDS AFFECTÉ
31.12.2024	CHF 2'022'022
31.12.2025	CHF 1'622'022

Tous les engagements pris à ce jour s'arrêtent au plus tard en fin d'année scolaire 2025-2026.



Fonds pour la
Formation et le
Perfectionnement
Professionnels
Longues-Raies 11
CH-2013 Colombier
T 032 886 42 98
ffpp@ne.ch
www.ffpp.ch